



Institut Culturel  
de Bretagne



BRETAGNE REUNIE  
Comité Local de NANTES  
12, place du Pilori  
44000 NANTES  
tél : 06 64 33 91 21  
[bretagnereunie44@free.fr](mailto:bretagnereunie44@free.fr)

Mr Francesco BANDARIN  
Directeur Centre de l'UNESCO  
Centre du patrimoine mondial  
7, place de Fontenoy  
75352 Paris

Nantes le 20 juillet 2009

*Objet : Val de Loire (France)*

*PJ : Annexe 1 : articles de presse sur les vins bretons*

*Annexe 2: couverture et dernière page d'un livret*

*Annexe 3 : articles de presse suite à notre courrier du 6 juin 2009*

*Annexe 4 : identité des associations*

Monsieur le Directeur,

Avant la conférence de Séville, Nous avons attiré votre attention, sur la création et la diffusion d'une plaquette « les châteaux de la Loire » utilisant le logo de l'UNESCO, et incluant des monuments et notamment le château des ducs de Bretagne, dans le « Val de Loire ».

Nous ignorons si nos protestations ont été entendues et suivies d'effet. Quoi qu'il en soit, Nous tenons à vous communiquer de nouvelles plaquettes dénommées « sur la route des vins de Loire » et « Invitation dans le Vignoble de Loire ».

Ces documents très largement diffusés portent également le logo « VAL DE LOIRE patrimoine mondial » accolé à celui de l'UNESCO. Comme vous pourrez le constater, l'appellation « **vignoble du patrimoine mondial** » englobe désormais les vins de la Haute-Bretagne (Pays Nantais), du Poitou (les fiefs vendéens) et ceux de la Vallée du Loir.

Nul ne doute qu'en l'absence de réaction de votre part et du fait des pressions des administrations locales et régionales (**voir annexe 1**), les viticulteurs de ces régions, vont utiliser cette nouvelle appellation « **vignoble du patrimoine mondial** ». Ce qui, au-delà de la tromperie sur l'origine des vins, va totalement dénaturer l'appellation « VAL DE LOIRE » que le Comité a justement classé au patrimoine mondial de l'humanité.

Le pays nantais, présenté dans ces documents et sur le site : [www.vinsdeLoire.fr](http://www.vinsdeLoire.fr), comme un territoire spécifique, n'est pas une entité historique et culturelle particulière. En réalité, il est l'un des neufs pays ou évêchés qui composent la Bretagne, et est représenté à ce titre, par une bande noire sur le drapeau Breton. Nantes ayant été pendant six siècles la capitale du duché de Bretagne, puis dans la province de Bretagne un grand port maritime, il est indéfendable de vouloir intégrer ses monuments et ses productions dans le « Val de Loire ».

Nous nous permettons de vous rappeler que la Bretagne dans ses limites historiques, incluant le Pays Nantais, a déjà été reconnue par les Experts de l'ONU rencontrés, comme une minorité nationale. Il existe une Charte Culturelle de Bretagne, entre l'état Français et les cinq départements Bretons, dont le pays Nantais. L'Institut Culturel de Bretagne, né de cette Charte, est membre de la plateforme des droits fondamentaux de l'Union Européenne, pour les questions des droits de personnes appartenant à des minorités nationales.

Il serait souhaitable que l'UNESCO, en charge du respect de la protection et de la promotion de la diversité culturelle, ne devienne pas par son silence, un instrument au service de la politique d'assimilation forcée menée par la région administrative des Pays de la Loire, et les municipalités de Nantes et de Saint-Nazaire qui veulent substituer à l'identité bretonne des habitants du pays Nantais, une nouvelle identité dite ligérienne, qu'ils viennent d'inventer.

Parce que nous défendons les mêmes valeurs, nous ne manquerons pas de continuer à vous adresser des plaquettes et autres documents falsifiés, qui mettent en évidence l'ampleur de la politique de substitution identitaire menée contre la partie sud de la Bretagne, et l'utilisation de votre Organisation à cette fin.

Bretagne Réunie, l'ICB (Institut Culturel de Bretagne - Skol uhel ar Vro), Eurominority et le Collectif breton pour la démocratie et les droits de l'homme ne veulent ni créer d'« interdit » ni marginaliser le vignoble du « sud Bretagne ».

De ce fait, nous soutiendrons toutes promotions communes des vignobles angevins, vendéens et bretons, pour peu qu'elles respectent les diversités économiques, sociales, géographiques et historiques de ces terroirs et que leurs différences culturelles soient très largement explicitées dans tous les supports médiatiques.

Enfin, sachez que nous envisageons sérieusement de saisir le Comité Intergouvernemental de la Convention pour la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO.

Nous restons persuadés, que votre Organisation ne peut rester insensible aux violations des normes internationales en matière de protection des droits de l'homme, y compris des droits des personnes appartenant à des minorités nationales.

Dans l'attente de vous lire, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, nos salutations distinguées.

Le président de Bretagne Réunie

Jean-Yves BOURRIAU

Le secrétaire du Comité Local nantais

Paul LORET

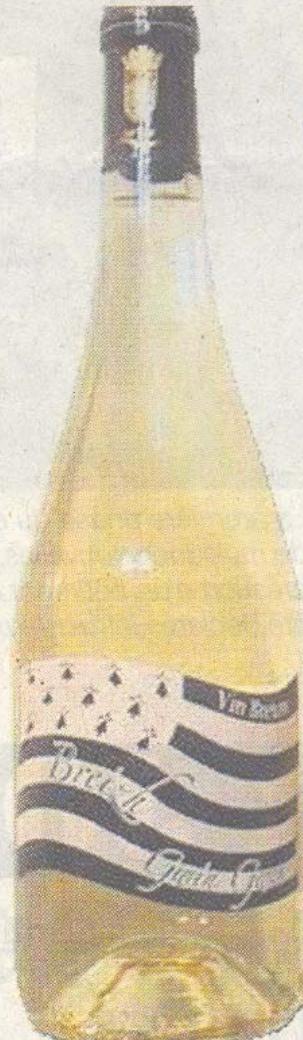
## Annexe 1

### **24 heures en Loire-Atlantique**

#### **Bretagne Réunie salue la victoire du vin breton**

Bretagne Réunie – Cuab « se félicite de la victoire obtenue par les vignerons Christophe et Philippe Chéneau de Monnières, lors d'une procédure de conciliation ». La Direction générale de la Concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes reprochait à ces vignerons l'utilisation de la mention « vin breton » sur la contre-étiquette d'un Vin de Pays du Jardin de la France. Un vin blanc de cépages melon et sauvignon que ces deux vignerons ont baptisé « breizh gwin gwen » sur fond de drapeau breton. Bretagne Réunie « s'étonne que l'administration plaignante ait pu prétendre qu'utiliser la dénomination « vin breton » pour un vin du pays nantais soit une tentative de tromperie du consommateur... Le pays nantais et ses habitants sont bretons, bien que séparés administrativement du reste de la Bretagne. Sa géographie, son histoire millénaire, sa culture, la marque Produit en Bretagne, ou encore... la région judiciaire (cour d'appel pour les 5 départements), le prouvent. La création de l'AOC muscadet en

- 1936, ajoute le Cuab, est antérieure à la création d'une région administrative Bretagne omettant la Loire-Atlantique. Le vin de pays du Jardin de la France sous-titré Marches de Bretagne («les Marches» : zone frontière entre les anciennes provinces) prouve, dans son décret officiel de délimitation, qu'il correspond aux anciennes paroisses de la frontière de la Bretagne du sud Loire avec le Poitou et l'Anjou. De nombreux produits nantais utilisent des références d'origine bretonne comme lieu de production ou de transformation. La jurisprudence a d'ailleurs déjà donné gain de cause, dans le passé, à des produits nantais affirmant cela. Une des affiches du CIVN titre d'ailleurs « le muscadet, le plus breton des vins », tandis que la confrérie bachique des chevaliers Bretons célébrant le muscadet, se reconnaît du folklore haut-breton. »



30-31 décembre 2006 OF

# Les vins bretons privés d'identité

*L'appartenance bretonne n'est pas bien venue dans le vignoble nantais. Un récent décret interdit aux producteurs d'inscrire la mention "Marches de Bretagne" sur leurs étiquettes de vins de pays désormais tous regroupés sous l'appellation "Val de Loire". Des vignerons s'en offusquent...*

Le Val de Loire est une zone viticole reconnue "comme l'a montré un audit sur le vignoble nantais dont l'entité d'appartenance la plus citée était bien celle du Val de Loire". C'est ce qu'affirme Joël Hérisse, président du Syndicat des Vins de pays du Val de Loire. Question : qu'englobe-t-on dans cette zone ? "Elle comprend 14 départements<sup>(1)</sup> pour lesquels le dénominateur commun est la Loire", explique Lucie Chassevent, directrice du Syndicat. Alan Coraud et une dizaine de viticulteurs du Pays nantais ne l'entendent pas de cette oreille et remettent en cause le décret paru au Journal officiel du 12 mai, stipulant la transformation de l'appellation "Vins de pays des Jardins de la France" suivie de la mention de "Marches de Bretagne" en "Vins de Pays du Val de Loire". "C'est la première fois qu'un vignoble de l'hexagone est intégré à une région à laquelle il n'appartient pas !" Et le porte-parole des "anti Val-de-Loire" de préciser. "D'un point de vue géographique et historique, le Val de Loire, c'est le cœur du Royaume de France, ce sont les châteaux royaux et la fleur de Lys. La Loire en Bretagne, c'est l'estuaire et la vallée des maraîchers. Nous n'avons rien à voir avec le Val de Loire. D'ailleurs, quand l'Unesco l'a classé patrimoine de l'Humanité, il s'est arrêté aux portes de la Bretagne authentique." Donc à 5 départements.

## On va trop loin

Alan Coraud rappelle que, "dans les années 1970, les représentants des organisations viticoles avaient réussi à obtenir le droit d'adopter Vins de pays des Jardins de la France ou des Marches de Bretagne. Dans les années 1990, on nous a imposé Vins des Jardins de la France en autorisant, au-dessous mais plus petit, la mention Marches de Bretagne. Aujourd'hui, c'est Val de Loire sans aucune mention." Pour le porte-parole, il s'agit d'une démarche pernicieuse : "on profite d'un nouveau décret pour nous imposer la disparition de toute connotation bretonne. L'appellation Marches de Bretagne ne nous convenait déjà pas, parce que notre vignoble est situé au cœur de la Bretagne, le terme de Marches correspondant à un petit territoire qui s'étend sur 20 km au sud de Clisson et de Bourgneuf-en-Retz. A défaut de mieux, il y avait cette référence à la Bretagne, on s'en contentait. Aujourd'hui, on va trop loin." Joël Hérisse parle "d'une querelle de chapelles qu'il faut dépasser. Cela fait dix ans que nous nous battons pour changer l'appellation Jardins de la France qui ne veut rien dire. Il a fallu négocier. Sur le plan viticole, les vins de Bretagne, ça n'existe pas,



*En noir,  
la zone des  
vins du Val de Loire.*

contrairement au vignoble Val de Loire. D'ailleurs, si on rattachait le vin à la Bretagne, cela ne lui donnerait pas une image positive. C'est un avis personnel. Notre démarche ne s'érige pas contre la Bretagne. Si nous avions pu préserver la mention, nous aurions été satisfaits mais un décret est le résultat de longues négociations, chacun en était avisé, et on ne peut pas tout avoir. D'ailleurs, moi aussi, je dois enlever vins du Pays de Retz. Je regrette simplement que les opposants, qui se manifestent seulement aujourd'hui et que je ne connais pas, n'aient jamais cherché à nous rencontrer."

## Dramatique pour le commerce

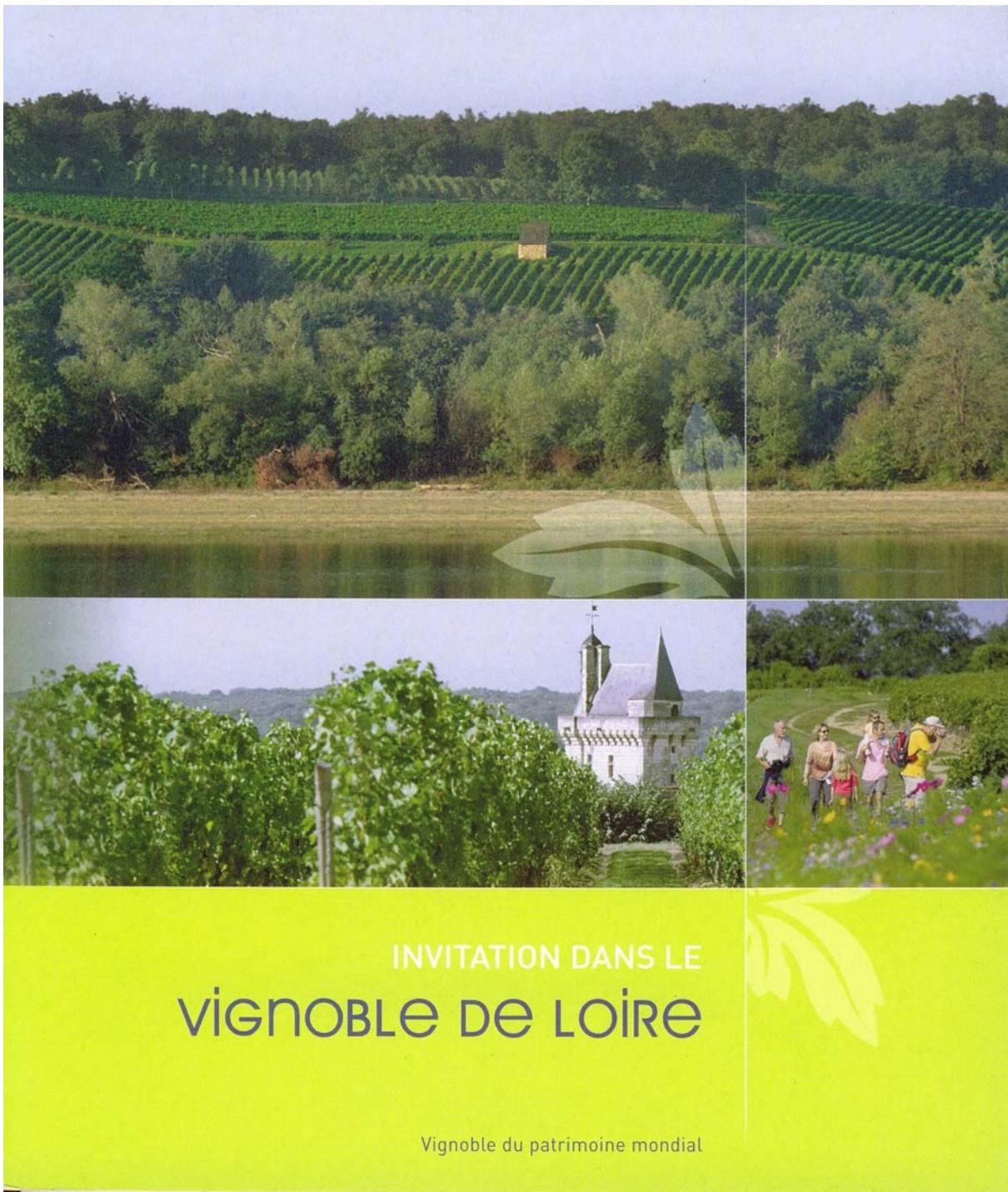
Pour Lucie Chassevent, "avec l'appellation commune Val de Loire, il nous sera plus facile de communiquer à l'export. Nous avons 500 000 hectolitres à commercialiser, les viticulteurs qui se plaignent en représentent 1 500. Mais rien ne les empêche de faire des vins de pays du département." Tout le monde n'adhère pas à cette vision des choses. Comme Philippe et Christophe Chéneau qui avaient défrayé la chronique avec leur "Breizh gwin gwenn" (vin blanc breton) produit à Monnières et qui refusent toujours que leur muscadet soit commercialisé sous l'appellation vins d'Anjou. Alan Coraud est dans le même état d'esprit. "Si vous enlevez son identité à un vin, vous le faites régresser au niveau d'un vin de table. Nous englober dans le Val de Loire est dramatique au niveau commercial. C'est comme si les vins d'Alsace demain s'appelaient vins des Vosges. Ce qui a fait le succès du muscadet, depuis le 16<sup>e</sup> s., est son identité nantaise, bretonne et océane qui aujourd'hui est étouffée dans une stratégie Val de Loire catastrophique... Nous allons faire appel aux instances européennes." ■

<sup>(1)</sup> Loire-Atlantique, Vendée, Maine-et-Loire, Sarthe, Deux-Sèvres, Vienne, Indre, Indre-et-Loire, Loir-et-Cher, Loiret, Cher, Nièvre, Allier, Puy-de-Dôme.

**al liamm**

REVUE CULTURELLE EN LANGUE BRETONNE  
**Koumanant-bloaz : 28 €**  
7, Bel-Air - 29460 Dirinon

## Annexe 2 : couverture d'un livret



## Dernière page du livret

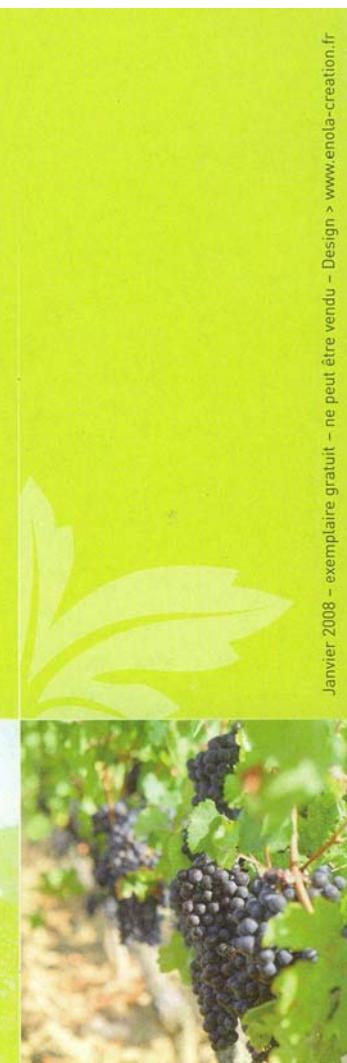
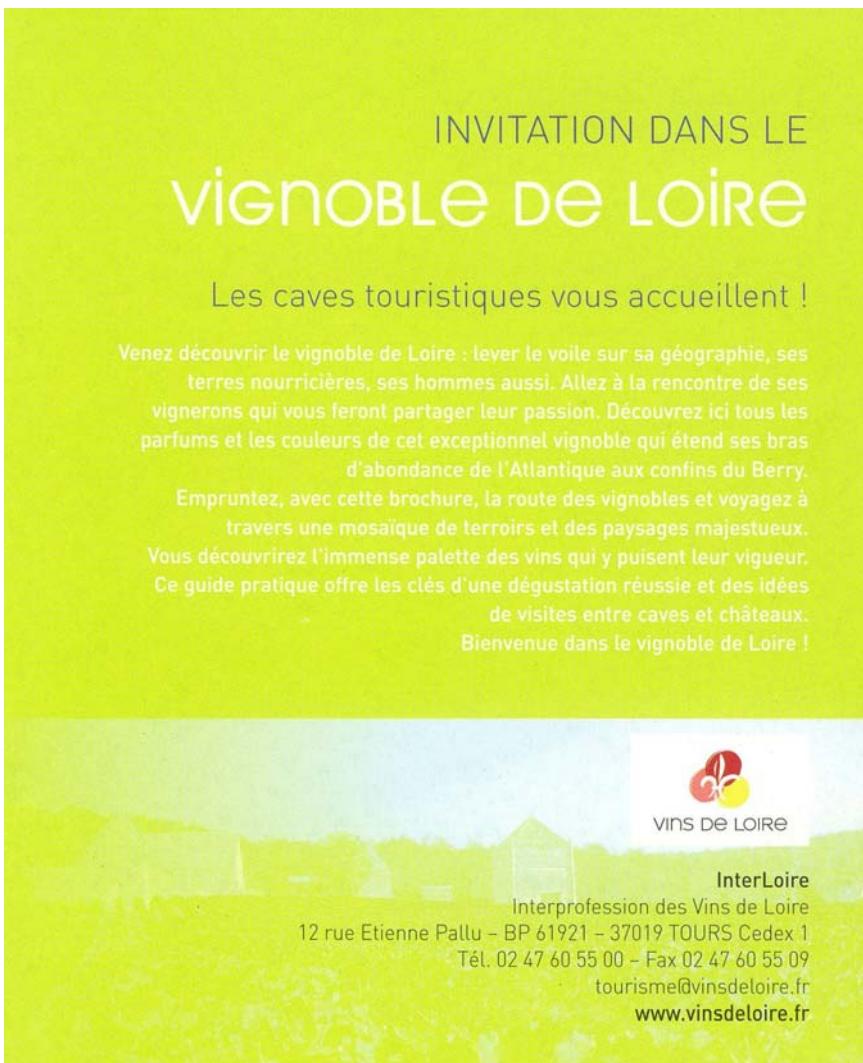
**INVITATION DANS LE  
VIGNOBLE DE LOIRE**

Les caves touristiques vous accueillent !

Venez découvrir le vignoble de Loire : lever le voile sur sa géographie, ses terres nourricières, ses hommes aussi. Allez à la rencontre de ses vignerons qui vous feront partager leur passion. Découvrez ici tous les parfums et les couleurs de cet exceptionnel vignoble qui étend ses bras d'abondance de l'Atlantique aux confins du Berry.

Empruntez, avec cette brochure, la route des vignobles et voyagez à travers une mosaïque de terroirs et des paysages majestueux. Vous découvrirez l'immense palette des vins qui y puisent leur vigueur. Ce guide pratique offre les clés d'une dégustation réussie et des idées de visites entre caves et châteaux.

Bienvenue dans le vignoble de Loire !



Janvier 2008 - exemplaire gratuit - ne peut être vendu - Design > [www.enola-creation.fr](http://www.enola-creation.fr)

  
**VINS DE LOIRE**

**InterLoire**  
Interprofession des Vins de Loire  
12 rue Etienne Pallu – BP 61921 – 37019 TOURS Cedex 1  
Tél. 02 47 60 55 00 – Fax 02 47 60 55 09  
[tourisme@vinsdeloire.fr](mailto:tourisme@vinsdeloire.fr)  
[www.vinsdeloire.fr](http://www.vinsdeloire.fr)



  
**VAL DE LOIRE**  
PATRIMOINE MONDIAL

Vignoble du patrimoine mondial



Avec le soutien  
  
Région  
**PAYS DE LA LOIRE**

Édité par InterLoire



L'ABUS D'ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE, A CONSOMMER AVEC MODERATION.

## **Annexe 3 : articles de presse suite à notre courrier du :**

**6 juin 2009**

**Objet:** unecso

<http://www.letelegramme.com/ig/loisirs/ete/vieilles-charrees/grains-de-sel-toi-aussi-t-as-envie-de-faire-hippie-12-07-2009-465874.php>

**Annexion**

**Extrait de « Grain de sel », chronique du Télégramme dimanche du 12/07/09** (...) Mais qu'est ce que c'est que ce binz ? Les partisans de la réunification qui militent au sein de «Bretagne Réunie», n'en sont pas revenus. Le château des ducs de Bretagne, à Nantes, vient d'apparaître dans une liste touristico-promotionnelle de châteaux labellisés «Val-de-Loire, vallée des Rois» ! entrés au patrimoine de l'Unesco en 2000. Que Nantes se retrouve passager clandestin dans une liste Val-de-Loire qui va de Sully à Chalonnes, passe encore. Mais que le château des Ducs de Bretagne soit classé dans la Vallées des Rois français, ça relève de la provocation pour «Bretagne Réunie» qui a bien en mémoire toutes les fois où Français et Bretons se sont allègrement tapés dessus. Autant dire que ce rattachement touristique relève de la véritable annexion historique. On connaît des guerres de cent ans qui ont été déclenchées pour moins que ça !

Contact grainsdesel@letelegramme.fr

### **La Vie Immobilière**

[Imprimer](#)

Mercredi 15 juillet 2009 à 17:09

Nantes Polémique autour du château des Ducs de Bretagne

[Partager  
sur VIADEO](#)

Catégorie : [Insolites](#)

(Lavieimmo.com) - La Bretagne se soulève. Quatre associations culturelles et politiques de la péninsule dénoncent dans un courrier adressé au directeur de l'Unesco à Paris la présence du château des Ducs de Bretagne dans la plaquette touristique « Château de la Loire, vallée de rois, dames de Touraine » révèle le Quotidien Ouest-France.

Pour les associations, la dernière résidence des ducs de Bretagne n'a pas sa place dans la vallée de rois français qui, selon elles, ont « si souvent fait la guerre aux Bretons ». Et les signataires de vouloir mettre la Bretagne « à l'abri d'un révisionnisme outrancier au regard de l'Histoire ».

Le directeur général de Nantes Culture et patrimoine Jean-Baptiste Desbois voit au contraire dans cette classification l'occasion de faire figurer Nantes aux côtés d'un poids lourd touristique comme Chambord en réunissant autour de la Loire « 57 hauts lieux du tourisme et d'histoire ».

M.F

## **Communiqué de presse passé sur ABP (Agence Bretagne Presse)**

### **BRETAGNE REUNIE à l'UNESCO : NANTES N'EST PAS EN « VAL DE LOIRE »**

C'est en 2000, que l'UNESCO a classé au patrimoine mondial de l'Humanité, le « Val de Loire entre Sully-sur-Loire et Chalonnes ». Le site protégé traverse les départements du Loiret, Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Maine-et-Loire, et, c'est fort logiquement, qu'il s'arrête aux confins du massif armoricain.

Hélas, certains élus se sont appropriés le label protégé, pour y intégrer des châteaux et abbayes qui ne sont pas dans le « Val de Loire », dont le château des ducs de Bretagne de NANTES, au motif de bénéficier du développement touristique autour du site classé.

En réalité, elle sert une cause moins noble de destruction de l'identité bretonne de la Loire-Atlantique et de ses monuments. Le château des ducs de Bretagne de Nantes a déjà payé un lourd tribut à cette politique « illégale ».

Le musée des Arts et Traditions Populaires a été supprimé. Il était pourtant avec ceux de QUIMPER et de RENNES, l'un des plus importants de Bretagne. Le musée des Salorges, trop maritime et pas assez fluvial, a également été supprimé. L'histoire du duché de Bretagne, et des ducs de Bretagne sur plus de six siècles a été occultée. Et enfin le Conseil municipal de Nantes a refusé la proposition des autres départements bretons d'intégrer la société d'exploitation du Château.

Lorsque l'on sait que les archives départementales de la Loire-Atlantique conservent un trésor : « Les Registres de la Chancellerie du Duché de Bretagne », que le Musée Dobrée possède une formidable collection de pièces de monnaies des Ducs de Bretagne, on peut s'interroger sur les aménagements du château des ducs de Bretagne, et la volonté politique de cacher l'histoire des Nantais jusqu'au XVIème siècle.

Visiblement, l'intégration du château des ducs de Bretagne dans le « Val de Loire » était prémeditée, et toute son histoire, ses collections devaient disparaître, au profit d'un musée municipal.

Bretagne Réunie a pu prendre connaissance d'une plaquette intitulée « Châteaux de la Loire, Vallée des Rois, Dames de Touraine » estampillé du logo de l'UNESCO patrimoine Mondial, incluant le château des ducs de Bretagne.

Bretagne Réunie avec l'association de l'Institut Culturel de Bretagne, le Collectif Breton pour la Démocratie et les Droits de l'Homme et Eurominority, a donc adressé le 6 juin dernier un courrier aux membres du Comité du patrimoine mondial de l'Humanité de l'UNESCO, pour demander que le secteur classé « Val de Loire » soit protégé de toutes ingérences politiques.

Par son action, Bretagne Réunie, souhaite rappeler que le droit à son histoire et à sa culture fait partie intégrante des droits et libertés fondamentales protégées par de nombreuses conventions internationales.

Bretagne réunie souhaite également rappeler les termes de la Recommandation 1283 (1996) du Conseil de l'Europe, relative à l'histoire et à l'apprentissage de l'histoire en Europe, qui devrait guider les décisions de nos élus dans ce domaine.

- 1. *Tout individu a le droit de connaître son passé ainsi que le droit de le désavouer. L'histoire est un des moyens de retrouver ce passé et de forger une identité culturelle. C'est aussi une porte ouverte sur l'expérience et la richesse du passé et d'autres cultures. L'histoire est une discipline qui développe l'approche critique de l'information et l'imagination contrôlée.*
- 3. *La connaissance de l'histoire est importante pour la vie civile. Sans elle, l'individu est plus vulnérable, sujet à la manipulation, politique ou autre....*
- 8. *Les hommes politiques ont leur propre interprétation de l'histoire, et certains sont tentés de la manipuler. Presque tous les systèmes politiques ont utilisé l'histoire pour servir leurs intérêts et ont imposé leur version des faits historiques ainsi que leur définition des bons et des méchants dans l'histoire....*
- 14-ii. Le contenu des programmes d'histoire devrait être très ouvert. Il devrait comprendre tous les aspects des sociétés (l'histoire sociale et culturelle aussi bien que l'histoire politique). Le rôle des femmes devrait être reconnu. L'histoire locale ainsi que l'histoire nationale (mais pas nationaliste) doivent être enseignées, ainsi que l'histoire des minorités. Les événements controversés, sensibles et tragiques devraient être équilibrés par rapport aux influences positives mutuelles.*

La Bretagne possède sa propre histoire, que tous les bretons y compris ceux de la Loire-Atlantique ont le droit de connaître.

Les découpages administratifs, même artificiels, ont l'obligation de la respecter et de la faire connaître.

Le Comité du patrimoine mondial de l'UNESCO se réunira à SEVILLE du 22 au 30 juin prochain, espérons que ses membres sauront remettre un peu d'ordre en demandant le retrait de cette plaquette des présentoirs afin que le site protégé du «Val de Loire» soit respecté, et que nos ducs puissent retrouver la place qu'ils méritent à NANTES.

Le secrétaire du comité local nantais de Bretagne Réunie

Paul LORET

**Ouest  
france**  
Justice et Liberté

Balades en vins de Loire  
Quiz des vins  
D'agrénez 60 bouteilles pour votre cave !  
4,90 € la bouteille  
chez votre marchand de journaux  
ouest france

ée des eurodéputés



Nantes : château breton ou château de la Loire ?



Le château des ducs de Bretagne, à Nantes, se retrouve désormais sur la carte des châteaux de la Loire. « Réécriture de l'histoire ! », s'insurgent des associations bretonnes. La polémique est lancée.

Loire-Atlantique

Bac : l'académie de Nantes dans le peloton de tête

Page 7

## Nantes : château breton ou château de la Loire ?

**Polémique.** Le château des ducs de Bretagne, à Nantes, se retrouve désormais sur la carte des châteaux de la Loire. Des associations bretonnes dénoncent une « réécriture » de l'histoire.

### Au nom de l'Histoire. Indignation !

C'est le mot utilisé par quatre associations culturelles et politiques bretonnes (1) dans un courrier au directeur de l'Unesco, à Paris. Elles dénoncent la présence du château des ducs de Bretagne dans la plaquette touristique « Châteaux de la Loire, vallée des rois, dames de Touraine ». Le document porte le label du Val de Loire, classé par l'Unesco au patrimoine de l'humanité. La dernière résidence des ducs de Bretagne, écrivent-ils, n'a pas sa place dans la vallée des rois français, qui ont « si souvent fait la guerre aux Bretons » jusqu'à l'annexion du duché.

Derrrière l'argument touristique, ils croient déceler « la cause moins noble de la destruction de l'identité bretonne de la Loire-Atlantique et de ses monuments. » Ils parlent de « détournement », d'« abus pernicieux » dont seraient victimes le territoire historique de la Bretagne, mais aussi le Val de Loire.

Classé, ce dernier occupe en effet un territoire très précis, qui s'arrête à Chalonnes-sur-Loire, à 25 km d'Angers. Les signataires demandent à l'Unesco de mettre de l'ordre, afin que le Val de Loire retrouve ses « vraies » limites, et que les Marches de Bretagne soient mises « à l'abri d'un révisionnisme outrancier au regard de l'Histoire ». S'ils ne sont pas entendus, ils n'excluent pas d'autres actions, au nom de la protection des cultures.

(1) Bretagne réunie, Institut culturel de Bretagne, eurominority.eu, collectif breton pour la démocratie.

**Au nom du tourisme.** Jean-Baptiste Desbois, le directeur général de Nantes Culture et patrimoine est ravi de voir Nantes figurer aux côtés d'un poids lourd touristique comme Chambord. « L'idée a été de



Les tours qui encadrent l'entrée principale du château de Nantes ont été construites par François II, dernier duc de Bretagne.

le musée des Beaux-Arts de Tours. « C'est une invitation à aller voir ailleurs en s'appuyant sur le Val de Loire. »

Il reconnaît, et regrette, une ambiguïté : « Il aurait fallu préciser la zone classée au patrimoine de l'humanité. » Pour le reste, il nie toute volonté de réécrire l'histoire. « Le document contesté n'a rien d'historique, c'est juste une carte touristique qui nous permet d'amplifier notre communication. »

porte d'accès à la Bretagne. Nous allons continuer à prendre en compte la dimension bretonne. Pour l'exposition La Mer pour Mémoire, nous avons travaillé avec Buhez, association qui regroupe les musées bretons. Le château vient d'accueillir le rock opéra Anne de Bretagne. Nous présenterons, à la rentrée, un projet avec Dastum et l'Agence culturelle bretonne. »

**Repères.** La métamorphose

seconde ligne de défense du duché de Bretagne. Sous François II sont construites les tours du Pied-de-Biche et de la Boulangerie qui encadrent l'entrée principale, puis la tour des Jacobins. Les autres tours défensives et les courtines seront édifiées par la duchesse Anne.

Le Val de Loire, c'est la partie de la vallée de la Loire comprise entre Sully-sur-Loire (Loir-et-Cher) et Chalonnes (Maine-et-Loire). Ce territoire de 280 km a

St  
m  
St  
fa  
sp  
ve  
qu  
ter  
fla  
à e  
to  
me  
va  
Plu  
vo  
co  
nai  
E  
pla  
dèl  
pla

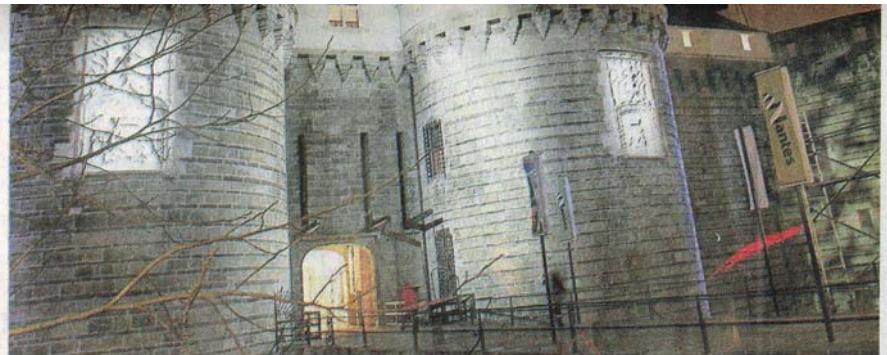
vallée des rois français, qui ont « si souvent fait la guerre aux Bretons » jusqu'à l'annexion du duché.

Derrière l'argument touristique, ils croient déceler « la cause moins noble de la destruction de l'identité bretonne de la Loire-Atlantique et de ses monuments. » Ils parlent de « détournement », d'« abus pernicieux » dont seraient victimes le territoire historique de la Bretagne, mais aussi le Val de Loire.

Classé, ce dernier occupe en effet un territoire très précis, qui s'arrête à Chalonnes-sur-Loire, à 25 km d'Angers. Les signataires demandent à l'Unesco de mettre de l'ordre, afin que le Val de Loire retrouve ses « vraies » limites, et que les Marches de Bretagne soient mises « à l'abri d'un révisionnisme outrancier au regard de l'Histoire ». S'ils ne sont pas entendus, ils n'excluent pas d'autres actions, au nom de la protection des cultures.

(1) Bretagne réunie, Institut culturel de Bretagne, eurominority.eu, collectif breton pour la démocratie.

**Au nom du tourisme.** Jean-Baptiste Desbois, le directeur général de Nantes Culture et patrimoine est ravi de voir Nantes figurer aux côtés d'un poids lourd touristique comme Chambord. « L'idée a été de réunir, autour de la Loire, 57 hauts lieux du tourisme et d'histoire ». Et pas seulement ceux qui relèvent du Val de Loire, fait-il remarquer en pointant la cathédrale du Mans, le musée de Balzac, la demeure de Ronsard,



Les tours qui encadrent l'entrée principale du château de Nantes ont été construites par François II, dernier duc de Bretagne.

le musée des Beaux-Arts de Tours. « C'est une invitation à aller voir ailleurs en s'appuyant sur le Val de Loire. »

Il reconnaît, et regrette, une ambiguïté : « Il aurait fallu préciser la zone classée au patrimoine de l'humanité. » Pour le reste, il nie toute volonté de réécrire l'histoire. « Le document contesté n'a rien d'historique, c'est juste une carte touristique qui nous permet d'amplifier notre communication. »

La situation du château des ducs de Bretagne sur cette carte n'empêche pas d'affirmer l'identité bretonne du château, argumente le directeur. « Nous sommes à la croisée : château sur la Loire, et château breton

porte d'accès à la Bretagne. Nous allons continuer à prendre en compte la dimension bretonne. Pour l'exposition La Mer pour Mémoire, nous avons travaillé avec Buhez, association qui regroupe les musées bretons. Le château vient d'accueillir le rock opéra Anne de Bretagne. Nous présenterons, à la rentrée, un projet avec Dastum et l'Agence culturelle bretonne. »

**Repères.** La métamorphose du château de Nantes est l'œuvre de François II, dernier duc de Bretagne. Elle débute vers 1466. Conçu pour remplir à la fois les fonctions de forteresse et de confortable résidence princière, le château se trouve sur la

seconde ligne de défense du duché de Bretagne. Sous François II sont construites les tours du Pied-de-Biche et de la Boulangerie qui encadrent l'entrée principale, puis la tour des Jacobins. Les autres tours défensives et les courtines seront édifiées par la duchesse Anne.

Le Val de Loire, c'est la partie de la vallée de la Loire comprise entre Sully-sur-Loire (Loiret) et Chalonnes (Maine-et-Loire). Ce territoire de 280 km a été inscrit en 2000 sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco. On y trouve 42 châteaux bâtis ou remaniés à la Renaissance quand le pouvoir royal était situé sur les rives de la Loire et de ses affluents.

Marc LE DUC.

## **Annexe 4 : IDENTITÉ DES ASSOCIATIONS**

### **Bretagne Réunie**

BP 49032  
44090 Nantes / Naoned  
Tél. : +33 (0)6 32 01 86 07  
Site Internet : [www.cuab.org](http://www.cuab.org)  
Courriel : [contact@cuab.org](mailto:contact@cuab.org)

Fédère 48 associations culturelles, des entreprises, des acteurs de la société civile et des adhérents individuels (environ 800) 5000 Élus ont signé la Charte de réunification proposée.

But social : La reconnaissance comme collectivité territoriale d'une région Bretagne formée des actuels Départements des Côtes d'Armor, du Finistère, de l'Ille-et-Vilaine, de la Loire-Atlantique et du Morbihan. Art.1 des statuts

### **Institut Culturel de Bretagne - Skol-Uhel ArVro \***

6 rue Porte Poterne / 6 straed an Nor Bostern  
56000 Vannes / Gwened  
Tél/Fax : +33 (0)2 97 68 31 10  
[Site Internet : www.institutcultureldebretagne.com](http://Site Internet : www.institutcultureldebretagne.com)  
Courriel : [icb.suav@wanadoo.fr](mailto:icb.suav@wanadoo.fr)

Regroupe 500 membres dont 78 associations, le tout cumulant 12000 membres environ.

But social : Développer et diffuser la culture bretonne dans son acception la plus large et la plus diversifiée.

### **Collectif breton pour la Démocratie et les droits de l'homme**

Galv Karaez - Appel de Carhaix  
Kervouziern Kreiz  
29510 Landudal  
Tél./Fax : +33 (0)2 98 57 41 98  
[Site Internet : www.collectifbreton.eu](http://Site Internet : www.collectifbreton.eu)  
Courriel : [anj.gaet@gmail.com](mailto:anj.gaet@gmail.com)

Regroupe des personnes physiques : 250 membres.

Constitué le 28 octobre 1999 à Carhaix, à l'initiative d'un groupe de citoyens de l'ensemble de la Bretagne, le Collectif Breton, propose que se joignent à son appel toutes celles et ceux qui font vivre la Bretagne d'aujourd'hui. En respectant les principes fondamentaux de la démocratie, des Droits de l'homme et de l'attachement à la diversité et l'expression culturelle de tous les peuples. N'est donc pas concernée par cet appel toute personne dont les actes ou les propos relèvent du racisme et n'accepte pas la différence culturelle.

Nous ne sommes pas un parti politique.

Notre association œuvre en matière culturelle, historique, politique, administrative. Rappel des cinq points que nous avons mis en exergue en octobre 1999, toujours d'actualité et base incontournable à nos yeux d'une vraie démocratisation de la société bretonne, à savoir :

1. La mise en conformité de la Constitution française avec les normes européennes et internationales,
2. Un statut public régional pour Diwan (école d'enseignement du breton par immersion) et pour la langue bretonne ; son enseignement correctement assuré dans les trois filières Div Yezh (public), Dihun (privé), Diwan (associatif), de même pour le gallo.
3. La réintégration politique et administrative de Nantes, l'ancienne capitale ducale, et de la Loire-Atlantique au sein de la Bretagne,
4. Un pouvoir régional véritable avec des compétences et moyens financiers à l'égal des autres régions européennes,
5. Des mesures économiques respectueuses des humains et de l'environnement face à la mondialisation des marchés.

## **Eurominority**

6 straed / rue François Menez  
29000 Kemper / Quimper  
Breizh / Bretagne  
Tél : +33 (0)2 98 90 51 67  
Courriel : [bodlore@eurominority.eu](mailto:bodlore@eurominority.eu)

Eurominority - Organisation pour les Minorités européennes est une association de promotion des Nations sans Etat et des minorités nationales en Europe. Elle a pour objectif la diffusion d'informations sur les minorités grâce aux recherches effectuées par un réseau de correspondants en Europe. Eurominority met à disposition une base de données sur 93 minorités en Europe et a édité depuis sa création plus de 300 articles sur la situations de ces dernières.

But social : Cette association a pour but la recherche sur les minorités, peuples, groupes ethniques et territoires spécifiques en Europe, la création d'une base de données, la diffusion d'information et toutes actions permettant la promotion de ces entités. Art.2 des statuts

**Toutes les associations plaignantes sont de droit français.**

*\*Ces personnes morales, Conseil Culturel et Institut Culturel de Bretagne, ont été reconnues comme légitimes expressions de la personnalité culturelle de la Bretagne, notamment par la Charte Culturelle de Bretagne signée par l'Etat français et les cinq Départements bretons, mise en place en 1978 et les instituant. Les deux autres organisations sont apparues après cette date.*